



RCS : AGEN

Code greffe : 4701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AGEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 00001

Numéro SIREN : 480 228 790

Nom ou dénomination : @ COM EXPERTISE, AGEN - SOCIETE D EXPERTISE COMPTABLE

Ce dépôt a été enregistré le 05/10/2016 sous le numéro de dépôt 3672

@COM. EXPERTISE, AGEN - SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
Société à responsabilité limitée
au capital de 600 000 euros
Siège social : ZAC DE MALERE
47480 PONT DU CASSE
480228790 RCS AGEN

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 25 JUILLET 2016

L'an deux mille seize,
Le 25 juillet,
A 10 heures,

Les associés de la société @COM. EXPERTISE, AGEN - SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE, société à responsabilité limitée au capital de 600 000 euros, divisé en 60 000 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, ZAC DE MALERE 47480 PONT DU CASSE, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Les associés présents ou représentés possédant ainsi plus de la moitié des parts sociales, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Lionel MADELRIEUX, cogérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Décision de ne pas remplacer Monsieur Michel LEFEBVRE, cogérant décédé,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du décès de Monsieur Michel LEFEBVRE, cogérant, survenu le 18 Juin 2016, et décide de ne pas procéder à son remplacement.

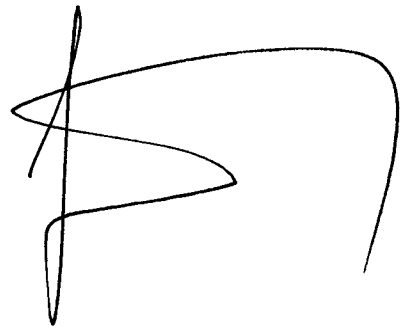
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants.

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.